

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2018

DELIBERATION N°2018.00004

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA GIMOND RELATIVE A LA PRE
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 janvier 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Gilles ESTABLE, M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Marc ROSIER, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 02 février 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161115-D20180000410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180202

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2018

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA GIMOND RELATIVE A LA PRE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

L'arrêté préfectoral n°244 en date du 29 juillet 2016 a porté l'extension du périmètre de Saint-Etienne Métropole (SEM) au 1^{er} janvier 2017 à la commune de La Gimond (287 habitants).

Au 1^{er} janvier 2017, la pré-collecte, la collecte, le transfert et le traitement des déchets ménagers ont été gérés par des conventions transitoires entre Saint-Etienne Métropole, la commune de La Gimond et la Communauté de Communes de Forez-Est. Ces conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2017.

A compter du 1^{er} Janvier 2018, Saint-Etienne Métropole assurera l'ensemble de la compétence gestion des déchets. La collecte et le traitement des déchets ménagers seront notamment assurés via les marchés de prestations de services de Saint-Etienne Métropole.

Néanmoins, il est nécessaire de maintenir un service de collecte de proximité, en recourant aux moyens de la commune pour effectuer la pré-collecte. En effet, l'accès s'avère inaccessible avec les moyens de collecte habituels de Saint-Etienne Métropole (Benches à Ordures Ménagères).

Par suite, il est proposé la signature d'une convention de pré-collecte entre la commune de La Gimond et Saint-Etienne Métropole dont les modalités sont les suivantes :

- forfait annuel de 104 heures pour assurer la collecte des ordures ménagères en sacs toutes les semaines à l'aide d'un véhicule de petit gabarit avec un agent,
- remboursement annuel via un titre de recette émis par la commune avant le 15 novembre de l'année en cours, mentionnant le coût horaire.

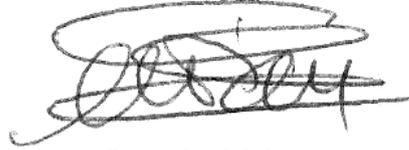
Les dépenses sont de l'ordre de 2 000 € pour cette commune.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'une convention de pré-collecte entre la commune de La Gimond et Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention avec la commune de La Gimond,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 11 du budget principal de la Direction Gestion des Déchets sur la ligne OM-RB-ASSI de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU